



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 FEVRIER 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0002**

Objet : Orientations budgétaires 2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 60  
Pouvoirs : 8  
Absents : 0  
Excusés : 14  
Pour : 68  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**20 FEV. 2025**

et publié le

**20 FEV. 2025**

Secrétaire de séance :  
Patricia BELLINI

Le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 11 février 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales,

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2025 sur la base du rapport joint en annexe et précise que ces éléments ont été également exposés en bureau, en conférence des maires et en commission des finances.

**Ainsi, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **17 FEV. 2025**

Le Président,  
Henri BAILE





**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2025

Rapport présenté au conseil communautaire du 17 février 2025

## Sommaire

I - L'obligation légale	3
II - Le contexte	4
III – Les orientations politiques	5
1 – Solidarités territoriales	5
2 – Agriculture et forêt	6
3 – Autonomie, santé et solidarité	7
4 – Commerce, artisanat et entreprises de services	8
5 – Culture et patrimoine	9
6 – Déchets et économie circulaire	10
7 – Eau et assainissement	11
8 – Economie et industrie	12
9 – Enfance, jeunesse et parentalité	13
10 – Environnement, énergie et innovation	14
11 – Formation, emploi et insertion	15
12 – Habitat	16
13 – Mobilités	17
14 – Montagne et stations	18
15 – Sports et loisirs	19
16 – Tourisme et attractivité	20
IV – Les ressources humaines	21
V – Les orientations financières	23
1 – Les hypothèses	23
2 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	25
3 – La prospective 2025 - 2029	26
VI – La dette	29
1 – La dette propre	29
2 – La dette garantie	32

## I - L'obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les départements.

Le débat d'orientation budgétaire :

- a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget ;
- doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget, ni lors d'une séance précédent, le même jour celle du vote du budget ;
- doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote ;
- doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées, notamment en matière d'évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget : concours financiers, fiscalité, tarification, subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières internes au bloc communal ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature et à la durée effective du travail. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 17 février 2025.

Le vote des budgets primitifs 2025 est fixé au 07 avril 2025.

## II - Le contexte

Dans le contexte actuel de grande incertitude financière, la communauté de communes fait le choix de voter un budget 2025 de prudence qui consiste à associer poursuite des politiques engagées avec les axes prégnants du Projet de Territoire et respect des seuils prudentiels préconisés par la commission des finances, à savoir, épargne nette supérieure à 5 M€ et durée de désendettement inférieure à 10 ans.

Sans vision sur les futures lois de finance qui entérineront vraisemblablement la poursuite des contributions destinées à réduire le déficit public, la communauté de communes a souhaité être prudente, au moment de l'élaboration de ses orientations budgétaires.

Après un parcours législatif très compliqué, le projet de budget pour 2025 doit encore franchir l'étape du Conseil constitutionnel en attendant sa promulgation à la fin du mois. Les collectivités, relayées par l'Association des Maires de France et Intercommunalités de France, retiendront notamment la ponction importante sur leurs recettes et l'amputation du fonds vert.

Que retenir de ce budget pour les collectivités ?

S'il est moins brutal qu'annoncé initialement, les communes, les EPCI, les départements et les régions devront tout de même endurer une ponction de 2.2 milliards d'euros sur leurs recettes, soit un peu moins de la moitié de l'effort originel.

Dans le détail, cette contribution se décompose en deux mesures : un gel de la TVA (qui coûtera 1.2 milliard d'euros aux collectivités) et l'instauration d'un dispositif de mise en réserve d'1 milliard d'euros, appelé Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

Ce dernier ciblera quelque 2 000 collectivités en ponctionnant les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros (environ 1.4 M€ pour notre communauté de communes), celles des départements de 220 millions et celles des régions de 280 millions. La somme ainsi prélevée sera remboursée aux collectivités contributrices, par tiers, pendant trois ans.

Ce dispositif a été qualifié d' « erreur stratégique et financière » par l'AMF qui estime qu'il allait « aggraver en réalité le déficit de l'Etat ». « Les projets locaux, déjà largement engagés, nécessiteront le recours à l'emprunt pour compenser les pertes de ressources, ce qui dégradera les comptes publics », selon l'association.

Les collectivités devront également intégrer dans leur budget la hausse de 12 points (sur 4 ans) des cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL), qui pesera plus d'un milliard d'euros sur les budgets locaux (plus de 2 M€ pour notre communauté de communes).

Le ministre de l'économie, Monsieur Eric Lombard, a salué un « texte de compromis » et de « redressement financier » qui doit permettre de ramener le déficit public à 5.4 % du PIB en 2025. Pour cela, il prévoit « un effort jamais fait » de 30 milliards d'euros d'économies et de 20 milliards d'euros de hausse d'impôts.

Au-delà de ce budget, il faut se projeter dans les années suivantes pour continuer à faire des efforts de prudence pour nos budgets.

La ministre chargée des comptes publics, Madame Amélie de Montchalin a prévenu que « dès le prochain budget et jusqu'en 2029, nous aurons à lancer des réformes plus profondes pour dépenser mieux, pour revoir l'organisation de notre action publique avec les collectivités, dans la sphère sociale... »

Pour autant, la communauté de communes souhaite maintenir ses engagements vis-à-vis :

- Des communes, avec le maintien des dispositifs de soutien :
- Du territoire, avec une mise à jour de la planification des investissements structurants en cours et le renforcement d'actions liées à l'environnement, au logement, à la culture ...

Avec les décisions budgétaires prises et le dynamisme économique de notre territoire, nous avons la chance d'envisager l'avenir avec optimisme.

### III – Les orientations politiques

Les orientations politiques 2025 de la communauté de communes s'appuient sur le nouveau Projet de Territoire du Grésivaudan, validé en conseil communautaire le 23 septembre 2024, qui rend plus lisible et accessible les ambitions des élus communautaires pour développer le territoire tout en préservant ses richesses.

#### 1 – Solidarités territoriales

##### Les ambitions ...

- Maintenir un niveau de confiance élevé au sein du bloc communal.
- Continuer à partager le fruit du développement de la communauté de communes au sein du bloc communal, notamment à travers une augmentation significative de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).
- Développer des services aux communes par l'apport d'appui et d'expertise d'une part, et l'accompagnement à l'ingénierie financière d'autre part.
- S'adapter aux spécificités du territoire : petites communes, centralités et pleine montagne.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Solidarité intercommunale (fonds de concours & THD)	192 420 €	2 030 925 €	2 223 345 €	160 112,26 €	1 860 047 €	2 020 159 €

## 2 – Agriculture et forêt

### Agriculture et alimentation

#### Les ambitions ...

- Changer d'échelle pour mettre en place des produits locaux dans l'assiette des habitants (filières, commercialisation, restauration collective, transition alimentaire).
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques adaptées aux enjeux climatiques et environnementaux.
- Conforter la capacité de production agricole et pastorale pour répondre aux besoins alimentaires des habitants.
- Réduire les tensions entre les habitants, les touristes, les agriculteurs et les élus, et faciliter les échanges.

#### ... au service des transitions

- ✓ Organiser la réflexion et les échanges entre les différents acteurs sur la problématique de la raréfaction de la ressource en eau.
- ✓ Mener une politique d'anticipation des risques de pollution avec le projet « agriculture sur les captages d'eau ».
- ✓ Faciliter le dialogue sur le partage du foncier et la protection des terres agricoles nourricières dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec la démarche PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains).
- ✓ Adapter les pratiques et les productions sur le volet agricole (dans la lignée des réflexions autour de la résilience alimentaire et en perspective d'un accompagnement politique volontariste pour le maintien de l'agriculture de proximité de demain).

### Forêt

#### Les ambitions ...

- Assurer la pérennité et la sauvegarde de la forêt par une gestion durable, avec les enjeux notamment de durabilité de la ressource forestière, de capacité de séquestration du carbone et de biodiversité.
- Améliorer la mobilisation des bois pour alimenter les filières locales (matériaux bio-sourcés, bois énergie...).
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition écologique.
- Partager l'espace, concilier les usages et les fonctions.

#### ... au service des transitions

La gestion de la forêt et de la filière bois sur le territoire doit être repensée au prisme des transitions.

La politique Forêt de la communauté de communes comporte un axe sur la pérennité de la forêt et son adaptation au changement climatique. Cela est grandement lié à la période épidémique que connaît la forêt. En effet, les parasites n'attaquent plus seulement les arbres fragilisés mais également les arbres sains jusqu'à 1 400 mètres d'altitude.

L'intercommunalité aux côtés des entreprises abonde les fonds d'investissements de l'association Sylv'ACCTES qui contribue à financer des travaux destinés à adapter les forêts au changement climatique.

L'autre objectif en matière de transition est d'avoir une forêt durable : un regroupement des parcelles est effectué pour avoir des unités de gestion durable, la stratégie foncière est aussi pensée pour rendre les forêts plus accessibles en créant des dessertes forestières et en mettant à niveau le schéma des dessertes qui prend en compte les nouveaux risques incendies et parasitaires.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Agriculture / Forêt	1 354 607 €	326 216 €	1 680 823 €	1 486 904,11 €	1 876 500 €	3 363 404 €

## 3 – Autonomie, santé et solidarité

### Les ambitions ...

- Agir pour le «Bien Vieilli» et accompagner les personnes âgées dépendantes par une prise en charge globale.
- Identifier les besoins sociaux des habitants et coordonner l'action de l'intercommunalité avec les partenaires du territoire.
- Répondre aux enjeux identifiés sur le territoire en favorisant le bon état de santé de la population.
- Garantir à tous l'accès aux droits et aux services du territoire en optimisant l'inclusion économique et sociale des usagers et en luttant contre la fracture numérique.
- Prévenir les situations de violences intrafamiliales et de harcèlement scolaire.

### ... au service des transitions

- ✓ Anticiper le vieillissement de la population en proposant des services et des solutions d'accompagnement adaptés en partenariat avec le Département, chef de file de l'action sociale.
- ✓ Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et faciliter les mobilités pour garantir l'accès de tous aux services.
- ✓ Intégrer les personnes handicapées tous âges et tous types de handicap (ex : *sensoriels ou cognitifs*) dans les questions de mobilité.
- ✓ Accompagner un large panel de la population (jeunes, seniors, etc.) à l'utilisation des outils numériques, à la fois pour éviter leur exclusion, faciliter leur accès aux droits (notamment les nouvelles offres de soin dématérialisées) et aussi limiter certains déplacements.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Solidarités / Santé / Autonomie	1 601 811 €	335 833 €	1 937 644 €	1 676 501,48 €	131 667 €	1 808 168 €

## 4 – Commerce, artisanat et entreprises de services

### Les ambitions ...

- Renforcer une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire, en préservant et développant le commerce de centre bourg, en lien avec les communes et l'attractivité de nos villages.
- Soutenir équitablement les commerces de proximité de l'ensemble des communes du territoire et limiter l'évasion commerciale.
- Réduire les déplacements vers Grenoble et Chambéry en favorisant l'implantation des commerces majeurs au sein des pôles de Crolles et Pontcharra.
- Favoriser la revitalisation commerciale des bourgs-centres en lien avec les communes et la région. Mettre en place des aides financières aux commerces et artisans avec vitrine sur l'ensemble du territoire et réduire l'évasion commerciale en favorisant la consommation locale d'une manière générale.
- Contribuer et participer à fédérer les commerçants du territoire.

### ... au service des transitions

- ✓ Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire avec la mise en place d'une aide à l'investissement.
- ✓ Soutenir en ingénierie les communes pour les aider dans leur politique de soutien aux commerces (baux commerciaux, taxe sur les locaux vacants...).
- ✓ Favoriser la consommation locale, réduire les déplacements et l'évasion commerciale à travers la création d'un dispositif dédié.
- ✓ Permettre à l'ensemble des commerçants et artisans avec vitrine de bénéficier des aides publiques pour investir dans du matériel plus performant, innovant ou pour des travaux de rénovation.
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des artisans et commerçants à adapter leur flotte de véhicules pour améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Commerce, artisanat et services	83 500 €	500 000 €	583 500 €	88 584,91 €	500 000 €	588 585 €

## 5 – Culture et patrimoine

### Les ambitions ...

- Déployer un projet culturel de territoire qui participe à l'émancipation des habitants à l'attractivité du territoire et qui prenne en compte les transitions.
- Poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle dans une logique d'équité territoriale.
- Faciliter l'accès aux propositions culturelles pour les différents publics en développant une offre de proximité dans la programmation culturelle.
- Favoriser le maillage culturel du territoire et adapter les projets culturels aux identités et aux besoins des communes.

### ... au service des transitions

- ✓ Adapter l'offre culturelle face aux enjeux du numérique et aux nouvelles façons de consommer la culture.
- ✓ Déployer une offre d'accompagnement et de formation individualisés pour les publics éloignés de l'outil informatique.
- ✓ Créer des nouveaux fonds à destination des publics en situation de handicap ou d'illettrisme (livre numérique, audio) afin d'élargir l'accès à la lecture.
- ✓ Développer un fond innovant de jeux vidéo pour les familles et la jeunesse.
- ✓ Renforcer l'offre culturelle en ligne (vidéo, formations, accès aux collections des musées en dématérialisé...).
- ✓ Encourager le «Hors les murs» qui permet :
  - un meilleur accès à l'offre culturelle pour tous les habitants ;
  - une lutte plus efficace contre les problèmes de mobilité inhérents à la topographie du territoire (moins de véhicules) ;
  - une réponse adaptée aux enjeux de la transition énergétique : spectacles techniquement et énergétiquement moins coûteux, plus de compagnies régionales.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Culture, patrimoine matériel et immatériel	4 557 895 €	424 107 €	4 982 002 €	4 648 183,22 €	1 031 625 €	5 679 808 €

## 6 – Déchets et économie circulaire

### Les ambitions ...

- Accompagner les usagers dans la réduction des déchets produits (amélioration du geste de tri, gestion de proximité des biodéchets et sensibilisation aux modes de consommation responsable).
- Mettre en place une filière de tri/traitement performante (mode d'organisation et outils industriels).
- Faire évoluer les déchetteries pour répondre aux obligations réglementaires (nouvelles filières REP, atteinte des objectifs de réemploi et de valorisation) tout en garantissant un haut niveau de service aux usagers.
- Garantir un service de collecte harmonisé sur l'ensemble du territoire et réduire son impact environnemental.
- Informer les habitants sur les performances (opérationnelles et économiques) du service intercommunal de prévention et de gestion des déchets.
- Maîtriser et mettre en adéquation le taux de TEOM avec la qualité de service et l'exigence de la transition.

### ... au service des transitions

La gestion des déchets constitue une activité à fort impact environnemental. En effet, à l'heure où l'urgence est à la réduction des déchets à la source et à leur valorisation par le développement de l'économie circulaire, le dynamisme économique et démographique du territoire entraîne une augmentation des quantités de déchets produits.

Le territoire mène donc une politique de gestion des déchets vertueuse fondée sur deux priorités :

- ✓ La réduction de 15% du volume de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire ;
- ✓ Le déploiement d'une gestion des déchets à l'impact environnemental limité et ce, à tous les niveaux : la collecte grâce au verdissement de la flotte de véhicules, le traitement en usine via des infrastructures plus performantes, la valorisation et le réemploi par le déploiement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans les déchetteries.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Gestion des déchets	-2 221 030 €	3 068 283 €	847 253 €	-2 080 792,00 €	2 389 792 €	309 000 €

## 7 – Eau et assainissement

### Les ambitions ...

- Préserver la ressource en eau et organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, en tenant compte des évolutions climatiques.
- Limiter les pollutions des espaces naturels par une politique d'assainissement volontariste et restituer une eau traitée pour la préservation des milieux.
- Garantir une répartition équilibrée des différents usages de l'eau, notamment entre les politiques du logement, de l'économie et de l'agriculture.
- Tendre vers la réutilisation de l'eau pour des usages non domestiques, donc développer nos capacités de recyclage des eaux usées.
- Aller vers un tarif unique en eau et assainissement quel que soit le mode de gestion.

### ... au service des transitions

L'eau est au cœur des usages de tous les acteurs qui font le territoire du Grésivaudan (habitants, entreprises, agriculteurs...). Afin d'anticiper d'éventuelles tensions à venir et de s'adapter aux changements climatiques, chacun doit s'orienter vers une plus grande sobriété des usages : réductions des fuites, meilleur partage de la ressource, recyclage des eaux grises et usées, optimisation des réseaux pour « limiter les fuites » constituent autant de pistes pour accompagner les transitions.

#### Axes de travail :

- ✓ Une gestion de la ressource en eau pensée en coopération avec les territoires alentours (Grenoble, Chambéry...).
- ✓ Une Gouvernance de l'eau à l'échelle supra territoriale: projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) .
- ✓ Création d'un Observatoire de l'eau à l'échelle du Grésivaudan.
- ✓ Intégration de la problématique de l'eau dans tous les projets, dès leur conception : résilience technique des installations - production et économies d'énergie.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau et assainissement	-8 289 868 €	17 307 124 €	9 017 256 €	-7 787 068,57 €	17 039 886 €	9 252 817 €

## 8 – Economie et industrie

### Les ambitions ...

- Assurer les conditions de développement de la filière nanotechnologie, marqueur fort de l'économie locale, contribuant au renforcement de la souveraineté française et européenne dans ce domaine stratégique.
- Accompagner et assurer la diversification des filières économiques du territoire.
- Rééquilibrer le développement économique au profit du centre et du nord du territoire, de la montagne, tout en confortant la partie sud qui bénéficie d'une dynamique exceptionnelle.
- Mettre en place une politique ambitieuse en matière environnementale dans l'aménagement des zones d'activités économiques, par exemple en renforçant la densification et en encourageant les mobilités douces.

### ... au service des transitions

L'activité économique est largement localisée au Sud du territoire, autour de grandes zones soumises aux risques de crues de l'Isère → Le Grésivaudan doit penser l'aménagement des zones existantes mais aussi de celles à créer, au prisme d'une plus forte résilience, d'une logique de sobriété foncière (optimisation des sites) et d'une prise en compte systématique de la dimension environnementale liée à chaque site.

Les entreprises installées sur ces zones font face au défi de la transition énergétique → Le Grésivaudan doit être en capacité d'accompagner les entreprises candidates à l'installation pour intégrer autant que possible les énergies renouvelables dans leur projet.

Les industries sont encouragées à diminuer leurs consommations d'eau et à trouver des solutions pour la réutiliser dans leurs process → Le Grésivaudan a engagé un travail sur le partage et la gestion de la ressource en eau entre tous les acteurs (habitants, industriels, agriculteurs, stations de ski...) afin de proposer des solutions concrètes pour une utilisation plus vertueuse.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, développement industriel et stratégie foncière	1 359 116 €	8 697 833 €	10 056 949 €	3 174 520,45 €	12 676 894 €	15 851 415 €

## 9 – Enfance, jeunesse et parentalité

### Les ambitions ...

- Elaborer un plan éducatif intercommunal référentiel des principes pédagogiques et de la qualité d'accueil et d'accompagnement au sein des équipements.
- Renforcer le soutien à la parentalité tant par le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents intercommunaux que par l'accompagnement des familles accueillies au sein de tous les équipements.
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements intercommunaux et sur l'ensemble du territoire en lien avec les communes.
- Assuer la coordination partenariale entre tous les acteurs sur le territoire afin de développer et améliorer l'offre de service aux familles.
- Garantir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 13 ans ainsi que des jeunes de 14 à 17 ans accueillis dans les structures de la communauté de communes.

### ... au service des transitions

- ✓ Adaptation au changement climatique / Transition énergétique : construction et rénovation énergétique de toutes les structures dédiées à l'accueil (via bâtiments isolés thermiquement, oasis de fraîcheur...).
- ✓ Transition des modes de vie : adaptation de l'offre aux besoins de la population (télétravail et amplitudes horaires des gardes, mobilité, familles monoparentales, reprise emploi et de formation...).
- ✓ Transition alimentaire (au sein de l'intégralité des structures d'accueil) :
  - Accompagnement au «mieux manger» dans les structures portées par le Grésivaudan ;
  - Sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire ;
  - Sensibilisation des jeunes à l'ensemble des enjeux de transition.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Enfance / Jeunesse / Parentalité	9 166 518 €	325 917 €	9 492 435 €	7 708 168,96 €	258 083 €	7 966 252 €

## 10 – Environnement, énergie et innovation

### Les ambitions ...

- Partager la démarche d'adaptation nécessaire en travaillant en transversalité.
- Préserver en s'adaptant au changement climatique et aux risques.
- Développer l'innovation au service des transitions en mobilisant les acteurs locaux.
- Accompagner les acteurs locaux et les communes dans leurs démarches de transition.
- Faire de la communauté de communes un acteur exemplaire des transitions sur le

### ... au service des transitions

- ✓ Planification financière et technique de la rénovation énergétique.
- ✓ Recherche de l'efficacité et de la sobriété énergétique (isolation des bâtiments, production d'énergie renouvelable, travail sur les mobilités).
- ✓ Rationalisation des contrats d'énergie.
- ✓ Développement des énergies renouvelables dans les ZAE intercommunales.
- ✓ Développement de l'hydroélectricité et du photovoltaïque.
- ✓ Développement de nouvelles sources d'énergie.
- ✓ Anticipation de probables nouveaux risques (incendie de forêt, canicule...).
- ✓ Réduction de la vulnérabilité multi-scalaire (du bâtiment au territoire) face aux risques les plus prégnants (risques sismiques, crues).

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement, énergie et innovation (dont GEMAPI)	941 493 €	1 327 874 €	2 269 367 €	513 894,68 €	2 412 067 €	2 925 962 €

## 11 – Formation, emploi et insertion

### Les ambitions ...

- Développer l'offre de formation sur le territoire en créant notamment une Maison Emploi-Formation.
- Développer, animer et coordonner une offre d'insertion correspondant aux besoins du territoire.
- Faire du marché public un levier pour l'emploi.
- Développer des partenariats avec les entreprises et branches professionnelles dans des secteurs offrant des perspectives d'emploi pour les publics en insertion.

### ... au service des transitions

Les structures familiales et le rapport au travail ont évolué au cours des dernières années, ce qui conduit la collectivité à :

- ✓ Favoriser l'accès au logement et à la mobilité pour les travailleurs sur le territoire ;
- ✓ Assurer un développement des mobilités sur l'ensemble du territoire qui tienne compte des contraintes des différents types de métiers et de la localisation des entreprises ;
- ✓ Proposer des modes de garde réactifs sur l'ensemble du territoire pour permettre l'accès à des formations ou des prises de poste dans des délais très courts.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Emploi / Insertion / Prévention et santé	1 872 962 €	244 167 €	2 117 129 €	1 927 345,46 €	1 948 626 €	3 875 972 €

## 12 – Habitat

### Les ambitions ...

- Engager une stratégie foncière englobante tournée vers la production de nouveaux logements tout en veillant à la sobriété de la consommation foncière, à la réduction de l'artificialisation des sols, à l'économie des ressources (naturelles et matérielles).
- Etablir et mettre en œuvre une politique de l'habitat cohérente, adaptée et durable au travers du Programme Local de l'Habitat (PLH), un document de planification et d'orientation intercommunal.
- Décliner cette politique de façon opérationnelle, afin de produire des logements neufs et rénover le parc ancien, notamment grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et plusieurs dispositifs d'aide financière aux particuliers, aux communes et aux bailleurs sociaux.
- Contribuer à l'accueil de nouvelles populations et à l'équilibre complexe de la démographie locale.
- Renforcer les solidarités et favoriser les nouvelles formes urbaines afin de permettre à tous les ménages et à toutes les générations de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins.

### ... au service des transitions

Les politiques en matière d'habitat dans les années à venir sont amenées à anticiper, refondre et adapter les logements, à penser des habitats plus sobres et moins énergivores que des bâtiments qui participent à la production d'énergies renouvelables.

Des solutions sont à chercher face au vieillissement de la population, à la réduction de la taille des ménages et aux difficultés d'installation des jeunes sur un territoire où rareté et coûts du foncier ne vont que s'accroître dans les prochaines années. Le tout dans un contexte de mise en œuvre de la loi ZAN qui, à l'impératif de permettre à toutes et tous de se loger sur le territoire, vient clairement désormais ajouter l'obligation de s'inscrire dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols.

Les deux documents-cadres majeurs pour le Grésivaudan (PLH et PCAET) vont faire converger des objectifs en matière de rénovation énergétique des logements les plus anciens, d'ouverture vers de nouvelles formes d'habitat plus sobres, plus adaptés aux aspirations sociétales, de nouvelles formes de production d'énergie... et constitueront à ce jour les seuls «guides» à l'échelon intercommunale, en l'absence de planification à cette échelle.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Habitat / GDV	847 545 €	4 163 265 €	5 010 810 €	239 006,34 €	4 898 310 €	5 137 316 €

## 13 – Mobilités

### Les ambitions ...

- Confirmer l'aboutissement du service express métropolitain.
- Proposer une offre de mobilité ambitieuse en favorisant le report modal.
- Faire du Grésivaudan un territoire cyclable.
- Etre une collectivité exemplaire et ambitieuse en matière de mobilités.

### ... au service des transitions

Par l'intermédiaire du SMMAG, la communauté de communes a la volonté :

- ✓ d'optimiser au maximum les déplacements au sein de toute l'aire grenobloise. Les stratégies du SMMAG visent notamment à améliorer la qualité de l'air, en apportant des alternatives à l'autosolisme et de meilleures solutions de mobilités,
- ✓ de développer l'offre multimodale en Transport en Commun, de services de covoiturage, d'autopartage, des services de tests, location ou aide à l'achat de vélo ou le financement des infrastructures cyclable et ferroviaire répondent à ces ambitions, dont la stratégie sera déclinée au sein du futur Plan de mobilité (PDM),
- ✓ d'offrir des mobilités adaptées aux flux existants,
- ✓ de favoriser un meilleur report modal et permettre à tous d'avoir accès aux différents services du grand territoire dans une logique de cohésion sociale et territoriale.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Mobilités et déplacements	18 920 €	7 765 000 €	7 783 920 €	5 188,68 €	3 076 841 €	3 082 030 €

## 14 – Montagne et stations

### Les ambitions ...

- Affirmer une politique montagne communautaire, porteuse de transversalité thématique et partenariale, au service des communes de montagne.
- Engager les stations communautaires dans une stratégie d'évolution et d'adaptation par une approche globale de leur gouvernance et leur fonctionnement (mobilité, services publics, hébergement touristique et urbanisme, domaine skiable, offres d'activités, environnement et biodiversité...).
- Structurer le soutien et l'accompagnement des territoires de montagne partenaires (Chartreuse et Belledonne).
- Positionner l'action de la collectivité en complémentarité et plus-value des communes et acteurs de la montagne au service de l'économie locale (pastoralisme...) et de la préservation des milieux naturels.

### ... au service des transitions

- ✓ Adopter une stratégie d'adaptation des stations, voire d'anticipation de ces multiples facteurs de changement afin de garantir la transition de leur économie et de leur pôle d'altitude, etc.
- ✓ Définir un «Plan Guide» pour chaque site (outils de planification thématique et spécifique) et redéfinir la stratégie d'investissement et d'aménagement des stations.
- ✓ Commande d'outils d'aide à la décision des élus sur les principaux enjeux. Mobilisation d'expertises dédiées, dont scientifiques.
  - Démarche Climsnow pour les perspectives d'enneigement des stations au regard du réchauffement climatique.
  - Instrumentation des cours d'eau dans les bassins versants des stations pour valider la disponibilité de la ressource et ses perspectives.
  - Création, en interne, d'un observatoire environnemental des stations, véritable outil de veille et de connaissance de la biodiversité.
  - Réalisation d'expertises financières pour valider la viabilité économique des différents scénarios d'évolution des stations envisagés.
  - Élaboration d'un bilan carbone des stations.
- ✓ Mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer la qualité de l'accueil et des réponses aux besoins des clientèles : signalétique et gestion des flux de circulation, rénovation des équipements publics, rénovations énergétiques des hébergements touristiques, organisation de l'accueil des pratiquants d'activités de pleine nature, sécurisation du domaine skiable...

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Montagne et gouvernance des stations	-350 609 €	9 018 568 €	8 667 959 €	3 161,84 €	12 649 092 €	12 652 254 €

## 15 – Sports et loisirs

### Les ambitions ...

- Renforcer les actions en matière de sports et loisirs.
- Intégrer les enjeux de transition écologique à la politique sportive.
- Améliorer l'articulation entre les thématiques sports, tourisme, montagne.
- Moderniser de façon continue les équipements sportifs et de loisirs faisant partie du patrimoine de la collectivité : rénovation énergétique et qualité des équipements
- Approfondir l'orientation «sport pour toutes et tous».

### ... au service des transitions

- ✓ Mesures visant la réduction de la consommation énergétique afin d'améliorer la qualité des espaces de pratique pour tous les usagers.
- ✓ Transition vers des modes de vie inclusifs par la promotion de la pratique du handisport et modernisation des équipements sportifs.
- ✓ Renforcement des subventions en faveur des programmes d'actions visant à favoriser les bonnes pratiques en matière de handisport et de développement durable.
- ✓ Maintien des mesures en faveur des événements respectueux de l'environnement.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Sports et loisirs	4 745 633 €	1 341 530 €	6 087 163 €	4 250 265,45 €	7 489 316 €	11 739 581 €

## 16 – Tourisme et attractivité

### Les ambitions ...

- Affirmer le Grésivaudan comme chef de file de la stratégie touristique territoriale, au service de l'économie, de l'emploi local et en soutien aux communes et acteurs du territoire.
- Structurer une attractivité touristique respectueuse des ressources naturelles et fondées sur les avantages concurrentiels propres à chacune de nos destinations.
- Améliorer le parcours client par une offre de mobilité, d'hébergement, et d'équipements qualitative tout en garantissant un tourisme respectueux des espaces et des ressources.

### ... au service des transitions

Les politiques touristiques et d'attractivité du Grésivaudan intègrent de manière volontariste les enjeux climatiques et sociétaux à travers différentes dimensions :

- ✓ S'appuyer sur le PCAET du Grésivaudan pour décliner une stratégie de tourisme responsable,
- ✓ Insérer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique et climatique dans l'expérience touristique,
- ✓ Engager une stratégie d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments touristiques,
- ✓ Concevoir des produits touristiques de découverte du territoire à destination des habitants et des touristes.

Chiffres <0 = recettes / Chiffres >0 = dépenses

Coût net HT à financer (dépenses - recettes)	Budget primitif 2024			Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Tourisme et attractivité	1 681 857 €	1 932 244 €	3 614 101 €	2 086 808,60 €	2 214 588 €	4 301 396 €

## IV – Les ressources humaines

Depuis 2020, la communauté de communes a engagé une phase de mise à niveau des effectifs en lien avec les politiques développées, les transferts de compétences effectués, sans oublier l'impact sur les directions dites « support ».

Cette phase d'accélération en matière de recrutements étant aujourd'hui achevée, notre communauté de communes est en mesure de conforter ses politiques, tout en actant d'une évolution de ses effectifs plus « standard ».

Avec la mise en place de son projet d'administration, la communauté de communes poursuit sa consolidation des politiques publiques exercées en renforçant sa relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'usager, et la modernisation de l'administration.

La Communauté de communes poursuit également ses projets en matière de ressources humaines et de politique d'action sociale :

- Le dispositif RIFSEEP devant faire l'objet d'un réexamen a minima, tous les 4 ans, sera réétudié, tout comme l'index égalité professionnelle et nos lignes directrices de gestion. Ces projets, imposés pour partie par l'évolution du cadre réglementaire, témoignent d'une implication forte de cette mandature sur les projets sociaux de notre collectivité ;
- La politique de prévention des risques sera développée afin de prévenir les problématiques liées au vieillissement et de ses conséquences sur la santé de ses collaborateurs, en permettant à ses derniers de devenir acteurs de leur parcours professionnel. A l'occasion de l'affectation d'un nouveau médecin du travail, l'un des objectifs de cette fin de mandat sera de recréer des liens efficaces avec le CDG notamment sur la santé et la prévention ;
- La collectivité poursuivra la mise à jour de son règlement intérieur et de ses règlements d'équipements tout en rendant accessible au plus grand nombre la réglementation et son application à travers les divers process RH (accompagnement auprès des nouveaux arrivants, des encadrants et des agents déjà en poste via des sessions de sensibilisation).

Les transferts de compétence et intégrations successives de ces 10 dernières années n'ont pas permis de finaliser la consolidation de notre politique des Ressources Humaines. A terme, il s'agit de positionner la Direction des ressources humaines dans un rôle de conseil à la disposition de la stratégie et de l'aide au pilotage de la gouvernance.

Concernant l'évolution de la masse salariale, la communauté de communes prévoit, dans sa trajectoire budgétaire, une augmentation prévisionnelle de 2% (hors impacts « année pleine » des nouveaux arrivants 2024, des politiques nouvelles, des évolutions du périmètre d'intervention et des fins de convention de gestion dans les domaines de l'eau et de l'assainissement).

Pour l'exercice 2025, les charges de personnel ont donc été évaluées au réel sur la base des rémunérations projetées au 31/12/2024.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

S'agissant des effectifs, à ce jour, la collectivité compte 829 emplois permanents occupés, représentant près de 775.51 ETP au 31 décembre 2024, auxquels il faut ajouter 115 postes vacants (105,33 ETP) dont soit les offres sont en cours ou en attente de lancement, soit l'arrivée des candidats retenus est attendue ou, l'agent en position de détachement occupe temporairement 2 postes au tableau des effectifs (concours, reclassement...). A cela nous pouvons ajouter 81 emplois non permanents soit 79,43 ETP (remplacements, accroissements et saisonniers).

## **Rappel de quelques éléments du rapport égalité Femmes-Hommes présenté au conseil communautaire sur les effectifs au 31/12/2024 :**

### Répartition des effectifs par filière (emplois permanents et non permanents)

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Filières	Nbre d'agents	Hommes	Femmes
Administrative	221	46	175
Animation	37	9	28
Culturelle	40	6	34
Médico-Sociale	282	9	273
Sportive	23	14	9
Technique	277	197	80
Apprentis / Stagiaires école	30	16	14
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>297</b>	<b>613</b>

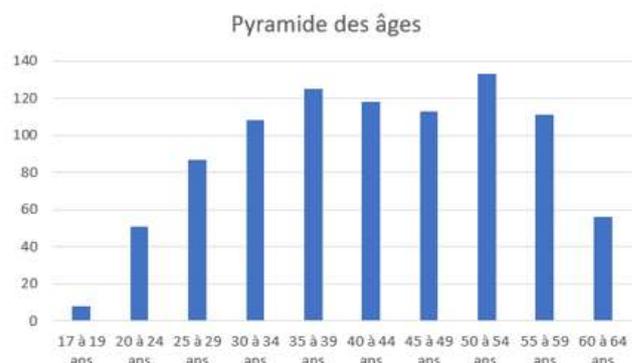
➤ *Zoom sur les agents permanents*

Comparatif 2023-2024 par catégorie :

	Catégorie A 2023	Catégorie A 2024	Catégorie B 2023	Catégorie B 2024	Catégorie C 2023	Catégorie C 2024
Femmes	78 %	78 %	76 %	75 %	64 %	63 %
Hommes	22 %	22 %	24 %	25 %	36 %	37 %

### Répartition des effectifs par tranche d'âge

Tranche d'âges	femmes	hommes	Total
17 à 19 ans	4	4	8
20 à 24 ans	30	21	51
25 à 29 ans	58	29	87
30 à 34 ans	81	27	108
35 à 39 ans	82	43	125
40 à 44 ans	84	34	118
45 à 49 ans	80	33	113
50 à 54 ans	83	50	133
55 à 59 ans	75	36	111
60 à 64 ans	36	20	56
<b>Total</b>	<b>613</b>	<b>297</b>	<b>910</b>



## V – Les orientations financières

### 1 – Les hypothèses

Les orientations budgétaires 2025 de la communauté de communes se veulent réalistes en s'appuyant sur des hypothèses d'évolution prudentes et maîtrisées :

#### 1.1 Les recettes de fonctionnement

---

##### → Non affectées

- ✓ Evolution prudente des recettes fiscales :
  - Augmentation des valeurs locatives en 2025 = +1.71%, reconduite les années suivantes
  - Impact de l'évolution des bases des principales entreprises : estimation faite à partir de l'évolution 2024/2025, soit +5% en 2025, estimée à +3% les années suivantes
  - Intégration du dynamisme économique supplémentaire (nouvelles implantations, extensions) estimé à 1.5M€ par an, indexé à 3% à compter de 2026
- ✓ Reconduction des taux 2024 (CFE = 25.68 / TFPB = 4.80% / TFPNB = 3.22% / THRS = 8.62 %) en 2025, avec une simulation de produits supplémentaires à l'échelle 2027 estimés à 3.6 M€
- ✓ Stagnation des autres recettes fiscales (TASCOM, IFER)
- ✓ Stagnation des compensations
- ✓ Estimation des contributions perçues :
  - FNGIR / Fractions de TVA issue de la suppression de la TH et de la CVAE = stagnation
  - DCRTP = réduction de 350K€ en 2025 de 350 K€ puis 3%/an
  - DGF = réduction de 175 K€ en 2025 puis 3%/an

##### → Affectées

- ✓ Reconduction du taux 2024 de TEOM (4.95 %) en 2025, avec une simulation de produits supplémentaires à l'échelle 2027 estimés à 2 M€ destinés financer la reconstruction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique située sur le site d'Athamor
- ✓ Maintien du produit GEMAPI à 1.5 M€ en 2025 (A noter qu'un accroissement ultérieur de ce produit serait intégralement reversé au SYMBHI)
- ✓ Reconduction de la plupart des tarifs à hauteur de ceux votés en 2024 avec un travail à mener sur leur évolution

#### 1.2 La solidarité

---

##### → Au niveau national

- ✓ FPIC = stagnation en 2025 puis augmentation annuelle de 3%
- ✓ Contribution au redressement du déficit public = stagnation
- ✓ Fonds de réserve = 1.4 M€ par an à compter de 2025 avec remboursement par tiers chaque année

##### → Au niveau du bloc communal

- ✓ Maintien des attributions de compensation à 32 M€ (hors nouveau transfert de charges)
- ✓ Reconduction de la dotation de solidarité communautaire à 4 M€
- ✓ Reconduction des fonds de concours
- ✓ Ré ajustement de la cellule communautaire « Ingénierie et soutien technique aux communes »

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

## 1.3 Les politiques publiques

Les orientations politiques s'appuient sur les ambitions du projet de territoire ajusté et répondent à une volonté de poursuivre, voire renforcer, les politiques actuellement engagées.

Ces politiques se traduisent financièrement dans les sections de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des budgets de la communauté de communes.

Afin de maintenir la maîtrise de l'évolution des charges à caractère général, une réduction de 6% sur les crédits souhaités a été appliquée sur le chapitre 011 (charges à caractère général) du budget principal.

Chiffres < 0 = recettes / Chiffres > 0 = dépenses

Politique	Budget 2025 proposé		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Activités de pleine nature	256 689,15 €	794 610 €	1 051 299 €
Agriculture / Forêt	1 486 904,11 €	1 876 500 €	3 363 404 €
Commerce, artisanat et services	88 584,91 €	500 000 €	588 585 €
Culture, patrimoine matériel et immatériel	4 648 183,22 €	1 031 625 €	5 679 808 €
Eau et assainissement	-7 787 068,57 €	17 039 886 €	9 252 817 €
Economie, développement industriel et stratégie foncière	3 174 520,45 €	12 676 894 €	15 851 415 €
Emploi / Insertion / Prévention et santé	1 927 345,46 €	1 948 626 €	3 875 972 €
Enfance / Jeunesse / Parentalité	7 708 168,96 €	258 083 €	7 966 252 €
Environnement, énergie et innovation (dont GEMAPI)	513 894,68 €	2 412 067 €	2 925 962 €
Gestion des déchets	-2 080 792,00 €	2 389 792 €	309 000 €
Habitat / GDV	239 006,34 €	4 898 310 €	5 137 316 €
Mobilités et déplacements	5 188,68 €	3 076 841 €	3 082 030 €
Montagne et gouvernance des stations	3 161,84 €	12 649 092 €	12 652 254 €
Prévention / CISPDP	216 839,62 €	1 141 667 €	1 358 506 €
Solidarité intercommunale (fonds de concours & THD)	160 112,26 €	1 860 047 €	2 020 159 €
Solidarités / Santé / Autonomie	1 676 501,48 €	131 667 €	1 808 168 €
Sports et loisirs	4 250 265,45 €	7 489 316 €	11 739 581 €
Tourisme et attractivité	2 086 808,60 €	2 214 588 €	4 301 396 €
<b>Coût net HT à financer (dépenses - recettes)</b>	<b>18 574 315 €</b>	<b>74 389 610 €</b>	<b>92 963 925 €</b>

## 1.4 Les dépenses obligatoires

- La dette en cours a été prise en compte pour tous les budgets, et les nouveaux emprunts à souscrire ont été simulés sur une durée de 25 ans à un taux de 4%
- Les dotations aux amortissements prélevées sur le fonctionnement pour financer l'investissement ne sont pas intégrées, car s'équilibrent entre les deux sections. Néanmoins, une attention particulière doit être apportée aux budgets annexes qui doivent être en capacité de financer leurs amortissements prélevés sur la section de fonctionnement.

## 1.5 Les résultats antérieurs

Les résultats antérieurs cumulés, constatés fin 2024, à reporter ont été estimés aux environs de 15 M€, et maintenus à cette hauteur les années suivantes.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

## 2 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Afin de respecter la cohérence entre projets politiques validés et seuils prudentiels préconisés par la commission des finances, un ajustement du PPI est effectué.

Chiffres < 0 = recettes / Chiffres > 0 = dépenses

Investissement	2025	2026	2027	2028	2029
Activités de pleine nature	794 610 €	360 833 €	215 000 €	215 000 €	215 000 €
Agriculture / Forêt	1 876 500 €	355 167 €	355 167 €	285 667 €	285 667 €
Commerce, artisanat et services	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
Culture, patrimoine matériel et immatériel	1 031 625 €	301 667 €	1 472 500 €	-177 500 €	1 262 500 €
Eau et assainissement	17 039 886 €	16 805 550 €	16 805 550 €	16 805 550 €	16 805 550 €
Economie, développement industriel et stratégie foncière (Hors zones = fonctionnement)	12 676 894 €	8 787 737 €	4 539 403 €	8 085 237 €	9 585 237 €
POUR INFO : Zones communautaires	Dépenses 7 123 380 €	5 832 500 €	5 010 000 €	3 940 000 €	2 405 000 €
	Recettes -4 025 246 €	-2 349 165 €	-1 511 600 €	-3 671 510 €	-3 470 000 €
Emploi / Insertion / Prévention et santé	1 948 626 €	1 872 301 €	-1 500 000 €	40 000 €	40 000 €
Enfance / Jeunesse / Parentalité	258 083 €	1 370 500 €	947 833 €	75 833 €	75 833 €
Environnement, énergie et innovation (dont GEMAPI)	2 412 067 €	1 511 333 €	1 507 137 €	1 487 167 €	1 483 000 €
Gestion des déchets	2 389 792 €	1 992 403 €	475 933 €	63 333 €	63 333 €
Habitat / GDV	4 898 310 €	8 739 600 €	8 764 000 €	9 875 750 €	10 388 100 €
Mobilités et déplacements	3 076 841 €	8 271 875 €	5 436 329 €	1 787 564 €	304 167 €
Montagne et gouvernance des stations	12 649 092 €	4 340 800 €	0 €	0 €	0 €
Prévention / CISPD	1 141 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Solidarité intercommunale (fonds de concours & THD)	1 860 047 €	1 262 500 €	1 262 500 €	1 262 500 €	1 262 500 €
Solidarités / Santé / Autonomie	131 667 €	93 333 €	93 333 €	93 333 €	93 333 €
Sports et loisirs	7 489 316 €	5 279 667 €	4 563 500 €	1 419 667 €	122 667 €
Tourisme et attractivité	2 214 588 €	334 217 €	0 €	0 €	0 €
<b>Sous-total - politiques publiques</b>	<b>74 389 610 €</b>	<b>62 179 484 €</b>	<b>44 938 186 €</b>	<b>41 319 101 €</b>	<b>41 986 888 €</b>
Patrimoine communautaire	8 170 000 €	7 362 484 €	-208 333 €	2 291 667 €	2 166 667 €
Investissements transversaux	2 589 659 €	2 516 666 €	937 499 €	937 499 €	937 499 €
Restes à réaliser	10 000 000 €	-	-	-	-
<b>Coût net HT à financer (dépenses - recettes)</b>	<b>95 149 269 €</b>	<b>72 058 634 €</b>	<b>45 667 351 €</b>	<b>44 548 267 €</b>	<b>45 091 053 €</b>

A noter :

L'aménagement des zones est traité en gestion de stocks : les travaux de viabilisation sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement et les ventes de terrains en recettes de fonctionnement, puis transférés en section d'investissement via une entrée en stock pour les dépenses et une sortie de stock pour les recettes. L'impact final est supporté par la section d'investissement. Pour neutraliser les prévisions budgétaires, il convient d'isoler dans les prospectives le coût porté initialement par la section de fonctionnement et de le neutraliser en section d'investissement puisque ce dernier est déjà intégré en section de fonctionnement.

Les principaux changements portent sur :

- Réserve du musée d'Alleverd = à questionner
- Reconstruction de la médiathèque Jean Pellerin (Pontcharra) = réalisation avec 60% de subvention
- Déchetterie (Le Touvet) = décalage de 2026 à 2027
- Engagements IPCEI : programme n°3 = décalage du démarrage de 2027 à 2028 / programme n°4 = après 2029
- Requalification du lycée du Bréda = revoir le découpage de l'opération sur 3 ans
- Ateliers relais de Crolles = planification en fonction de l'avancée du projet communal
- Zones communautaires = réduction de 50 % des prévisions initiales (dépenses et recettes)
- Lieu multi accueil (Biviers) = décalage en 2027 (conforme au calendrier communal)
- Aires d'accueil des gens du voyage = réduction annuelle de 50% des crédits prévus
- Aménagements infra routiers = réduction annuelle de 1M€
- Montagne = suppression des investissements à compter de 2026 sauf solde des Ramayes (4,3 M€ HT)
- Piscines d'été : St Martin d'Uriage = décalage de 2026 à 2027 / St Vincent de Mercuze = décalage de 2027 à 2028
- Rénovation thermique des bâtiments communautaires = enveloppe annuelle de 1M€
- Parking de la gare de Lancey = transfert au SMMAG

Ne sont pas intégrés l'impact de la dissolution du SIBRECSA et les travaux de remise en route du funiculaire.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

### 3 – La prospective 2025 - 2029

Une vigilance particulière devra être apportée à moyen terme pour que la communauté de communes puisse conserver sa capacité financière et les axes suivants devront être étudiés :

- poursuivre le ralentissement des charges à caractère général, des charges de personnel et des subventions versées en fonctionnement ;
- ajuster les calendriers de réalisation des investissements ;
- surveiller l'endettement ;
- réfléchir sur une augmentation de certains taux figés depuis plusieurs années ;
- réfléchir sur l'évolution du pacte financier et fiscal.

#### Solde disponible après déduction des dépenses de solidarité aux recettes non affectées

		2025	2026	2027	2028	2029
Impôts et taxes	Sans augmentation de taux	28 210 659 €	30 170 373 €	30 683 374 €	31 206 166 €	31 738 949 €
	Augmentation de taux			3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €
Dotations et participations		70 081 743 €	69 639 724 €	69 307 710 €	68 983 721 €	68 667 556 €
<b>Total des recettes non affectées</b>		<b>98 292 402 €</b>	<b>99 810 097 €</b>	<b>103 591 084 €</b>	<b>103 789 887 €</b>	<b>104 006 505 €</b>
Solidarité nationale (FPIC, contribution au déficit...)	Actuelle	2 935 514 €	2 996 469 €	3 059 252 €	3 123 920 €	3 190 527 €
	Fonds de réserve	1 400 000 €	933 333 €	466 667 €	0 €	0 €
Solidarité territoriale (AC et DSC)		35 667 519 €	35 667 519 €	35 667 519 €	35 667 519 €	35 667 519 €
<b>Total des dépenses de solidarité</b>		<b>40 003 033 €</b>	<b>39 597 321 €</b>	<b>39 193 438 €</b>	<b>38 791 439 €</b>	<b>38 858 046 €</b>
<b>Solde disponible après solidarité</b>		<b>58 289 369 €</b>	<b>60 212 776 €</b>	<b>64 397 646 €</b>	<b>64 998 448 €</b>	<b>65 148 459 €</b>

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

### Solde à financer en fonctionnement (tous budgets confondus)

	2025	2026	2027	2028	2029
Charges à caractère général	46 544 635 €	47 110 305 €	48 164 849 €	49 094 849 €	49 559 849 €
Charges de personnel	48 442 792 €	49 411 648 €	50 399 881 €	51 407 878 €	52 436 036 €
Reversement de fiscalité	2 145 350 €	2 145 350 €	2 145 350 €	2 145 350 €	2 145 350 €
Autres charges de gestion courante	13 502 415 €	13 650 931 €	13 650 931 €	13 650 931 €	13 650 931 €
Charges exceptionnelles	435 384 €	430 384 €	430 384 €	430 384 €	430 384 €
Provisions	521 234 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<b>Total des des dépenses réelles</b>	<b>111 591 810 €</b>	<b>112 798 618 €</b>	<b>114 841 395 €</b>	<b>116 779 392 €</b>	<b>118 272 550 €</b>
Remboursement de charges	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
Produits des services	47 004 259 €	47 367 568 €	48 520 503 €	50 680 413 €	50 478 903 €
Impôts et taxes non affectés	10 330 489 €	10 470 632 €	12 378 171 €	12 523 148 €	12 670 603 €
Dotations et participations	5 783 000 €	5 685 000 €	5 683 000 €	5 683 000 €	5 683 000 €
Autres produits	5 620 738 €	5 620 738 €	2 910 738 €	2 910 738 €	2 910 738 €
Produits exceptionnels	175 838 €	175 838 €	140 838 €	140 838 €	140 838 €
<b>Total des des recettes réelles</b>	<b>69 039 323 €</b>	<b>69 444 775 €</b>	<b>69 758 249 €</b>	<b>72 063 136 €</b>	<b>72 009 082 €</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>42 552 486 €</b>	<b>43 353 842 €</b>	<b>45 083 145 €</b>	<b>44 716 256 €</b>	<b>46 263 468 €</b>

*A noter :*

L'aménagement des zones est traité en gestion de stocks : les travaux de viabilisation sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement et les ventes de terrains en recettes de fonctionnement, puis transférés en section d'investissement via une entrée en stock pour les dépenses et une sortie de stock pour les recettes. L'impact final est supporté par la section d'investissement. Pour neutraliser les prévisions budgétaires, il convient d'isoler dans les prospectives le coût porté initialement par la section de fonctionnement et de le neutraliser en section d'investissement puisque ce dernier est déjà intégré en section de fonctionnement.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

### Evolution des ratios prudentiels préconisés par la commission des finances

	2025	2026	2027	2028	2029	
Epargne de gestion	15 736 883 €	16 858 934 €	19 314 501 €	20 282 192 €	18 884 991 €	
Charges financières	2 213 325 €	3 685 144 €	4 739 287 €	5 020 081 €	5 217 648 €	
Epargne brute	13 523 558 €	13 173 790 €	14 575 214 €	15 262 111 €	13 667 343 €	
Remboursement du capital	7 098 206 €	7 300 063 €	7 870 121 €	8 053 690 €	8 488 922 €	
Epargne nette	6 425 352 €	5 873 727 €	6 705 093 €	7 208 421 €	5 178 421 €	
PPI à financer (taux de réalisation à 65%)	61 847 025 €	46 838 111 €	29 683 778 €	28 956 374 €	29 309 185 €	
Mode de financement	Résultats antérieurs	15 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €
	Epargne nette	6 425 352 €	5 873 727 €	6 705 093 €	7 208 421 €	5 178 421 €
	Emprunts	40 421 673 €	25 964 384 €	7 978 685 €	6 747 953 €	9 130 764 €
Capital restant dû (y compris nouveaux emprunts)	81 040 469 €	117 366 690 €	123 379 507 €	127 241 534 €	132 657 690 €	
Durée de désendettement	5,99	8,91	8,47	8,34	9,71	

Les nouveaux emprunts à souscrire ont été estimés sur une durée de 25 ans à un taux de 4%

Les simulations obtenues sont conformes aux **seuils prudentiels** préconisés par la commission des finances :

- Niveau d'épargne nette aux alentours de 5 M€
- Durée de désendettement inférieure à 10 ans

## VI – La dette

### 1 – La dette propre

#### **Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 - Tous budgets confondus**

(Source : Finance Active / Extraction du 28 janvier 2025)

#### 1 Les ratios d'endettement

Source : comptes administratifs	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement (En années)	2.32	2.06	2.10	2.69	3.09
En cours de la dette (En € par habitant)	680.59 €	620.01 €	655.76 €	726.66 €	739.03 €
Annuité (En € par habitant)	82.01 €	79.79 €	79.89 €	75.65 €	91.40 €

#### 2 La répartition par budget

Budget	Capital restant dû
Budget principal	15 005 693.13 €
Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »	15 926 171.38 €
Budget annexe « Montagne en gestion déléguée »	11 735 638.49 €
Budget annexe « Zones communautaires »	40 095.94 €
Budget autonome « Eau »	25 636 912.23 €
Budget autonome « Assainissement »	12 537 380.33 €
<b>Total</b>	<b>80 881 891.50 €</b>

#### 3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
80 881 891.50 €	2.73 %	2055	192

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

### 4 La dette sur les 5 prochaines années

	2025	2026	2027	2028	2029
Capital	7 026 409 €	6 278 662 €	6 005 037 €	5 760 333 €	5 785 129 €
Intérêts estimés	2 100 521 €	1 882 535 €	1 736 773 €	1 586 009 €	1 449 007 €
Taux moyen	2,64 %	2,55 %	2,57 %	2,59 %	2,58 %

### 5 La dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	62 040 319.69 €	76,70 %	2,49 %
Variable couvert <sup>1</sup>	901 667.93 €	1,11 %	4,16 %
Variable	13 579 125.04 €	16,79 %	3,33 %
Livret A	3 584 424.84 €	4,43 %	3,97 %
Barrière <sup>2</sup>	776 354.00 €	0,96 %	4,14 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>80 881 891.50 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,73%</b>

1) Option permettant de se prémunir contre une hausse des taux au-delà d'un seuil prédéfini moyennant le paiement d'une prime

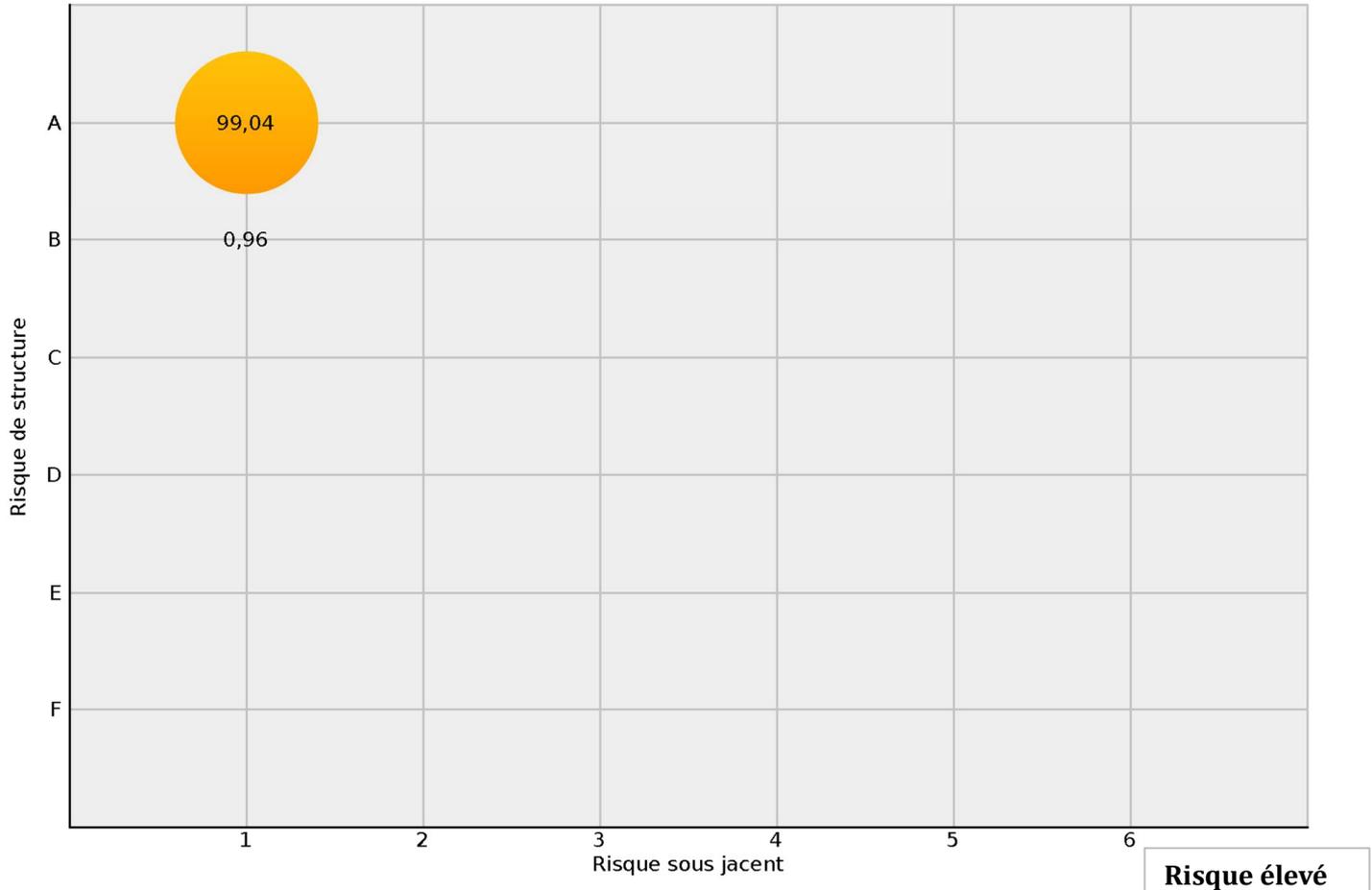
2) Taux fixe inférieur que le taux fixe classique basculant automatiquement en taux variable au-delà d'une certaine limite

### 6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	22 033 356,83 €	27,24%	
CAISSE D'EPARGNE	20 650 937,46 €	25,53%	
ARKEA	13 082 857,19 €	16,18%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 186 344,25 €	8,88%	1 466 565,26 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 341 360,92 €	6,60%	
CREDIT AGRICOLE	3 773 366,71 €	4,67%	
GAM - Dette récupérable	3 110 506,49 €	3,85%	
CREDIT MUTUEL	2 386 170,65 €	2,95%	
CACIB ex BFT	2 253 565,51 €	2,79%	306 886,61 €
BANQUE POSTALE	500 000,00 €	0,62%	
CE Rhone Alpes	381 518,66 €	0,47%	
SOCIETE GENERALE	132 538,69 €	0,16%	2 000 000,00 €
CRCAM Sud Rhône Alpes	41 208,14 €	0,05%	
CRAM	8 160,00 €	0,01%	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>80 881 891.50 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 773 451.87 €</b>

## 7 La dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière d'emprunt, puisque son encours ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

## 2 – La dette garantie

### Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025

(Source : Finance Active / Extraction du 04 février 2025)

#### 1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
88 931 717.85 €	3.24 %	2105	605

#### 2 La dette sur les 5 prochaines années

	2025	2026	2027	2028	2029
Capital estimé	2 051 548 €	1 977 819 €	2 344 257 €	2 273 676 €	2 222 580 €
Intérêts estimés	2 712 644 €	2 156 393 €	1 726 501 €	1 712 678 €	1 780 419 €
Taux moyen	2,77 %	2,18 %	2,04 %	2,14 %	2,29 %

#### 3 La dette par type de taux

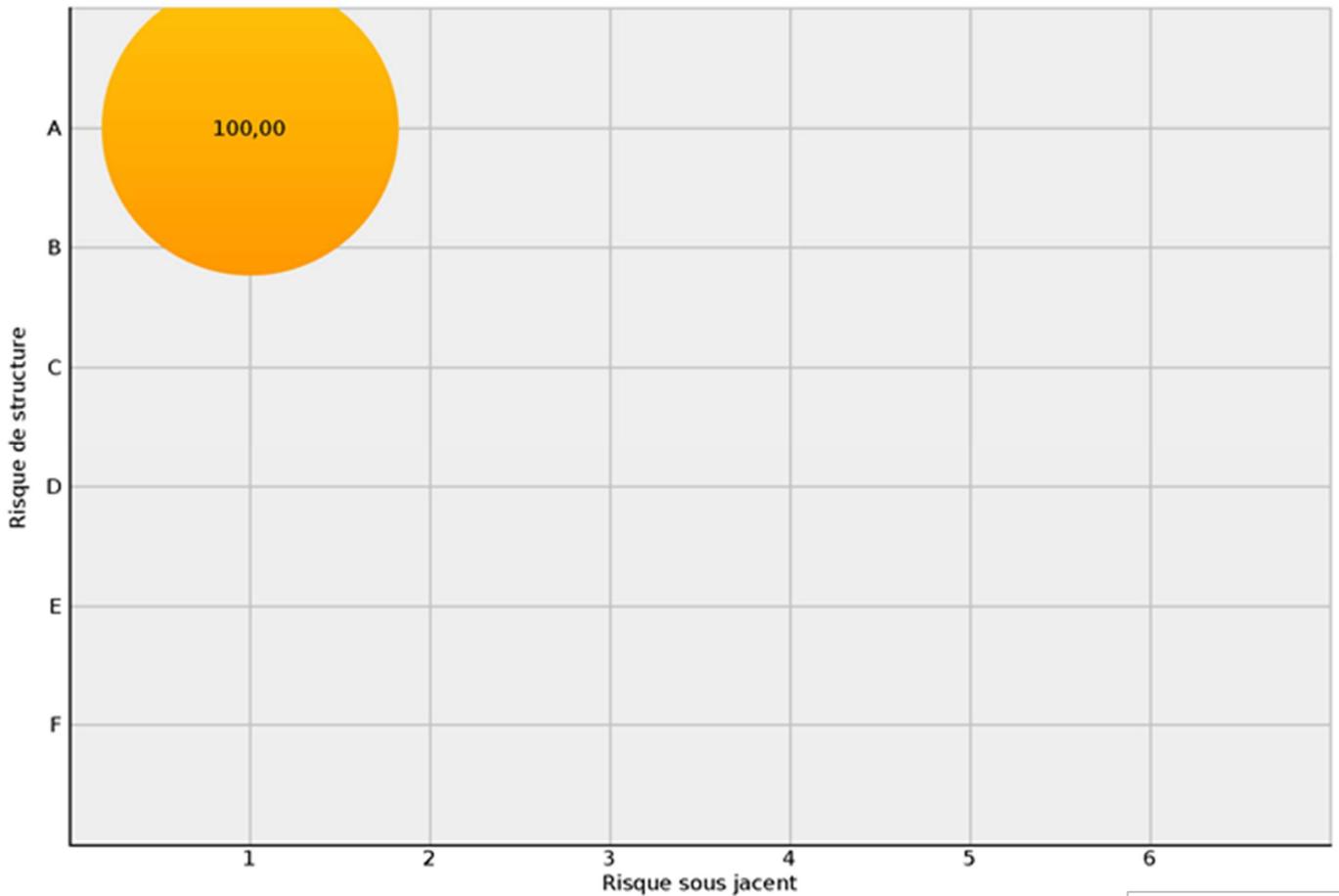
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 000 013,89 €	10,12%	1,96%
Variable	380 174,32 €	0,43%	4,18%
Livret A	79 551 529,65 €	89,45%	3,38%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>88 931 717.85 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.24 %</b>

#### 4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 483 550,67 €	89,38%
CAISSE D'EPARGNE	2 602 119,11 €	2,93%
CREDIT AGRICOLE	2 099 395,33 €	2,36%
LYONNAISE CIC	1 695 727,58 €	1,91%
BANQUE POSTALE	1 442 650,00 €	1,62%
CREDIT FONCIER	744 451,83 €	0,84%
FIP	381 560,69 €	0,43%
CCC COOPERATIF	380 174,32 €	0,43%
CREDIT MUTUEL	102 088,33 €	0,11%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>88 931 717,85 €</b>	<b>100,00%</b>

## 5 La dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Risque élevé

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

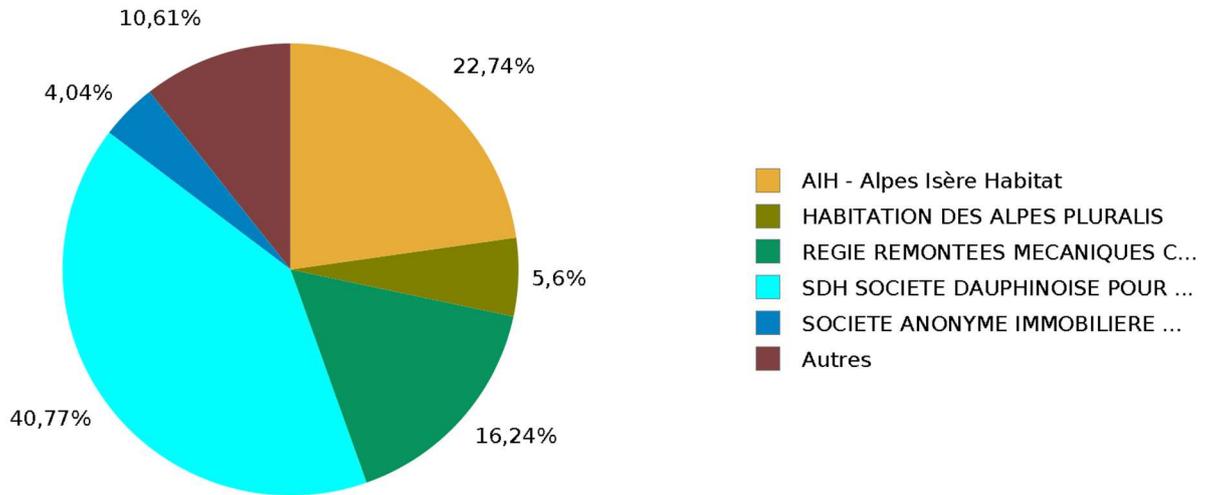
- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière de garantie d'emprunt, puisque l'encours garantie ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2025

## Répartition par bénéficiaire



## Répartition par catégories

